



Mesures Naturelles de Rétention des Eaux

- OIEau - Notre actualité et avancement de nos projets -

Date de mise en ligne : dimanche 20 décembre 2015

OIEau

Suite au "Blueprint" publié en 2012 par la Commission Européenne, les Mesures Naturelles de Rétention des Eaux (MNRE) ou "Natural Water Retention Measures - NWRM", se sont imposées comme des solutions d'éco-ingénierie, qui s'inscrivent dans une démarche de développement durable et de résilience au changement climatique.

Que sont les "NWRM" ?

Mesures Naturelles de Rétention des Eaux sont des mesures s'appuyant sur les capacités des écosystèmes, qu'ils soient naturels ou artificiels, pour assurer une meilleure gestion de l'eau.

Caractérisées par leur "multifonctionnalité", elles peuvent procurer des bénéfices multiples : la réduction des risques liés aux inondations et aux sécheresses, l'amélioration de la qualité de l'eau, la recharge des aquifères et l'amélioration des habitats.

Une plateforme Web de référence

Le projet, coordonné par l'OIEau, achevé en 2015 identifie les **53 mesures d'éco-ingénierie** recommandées et apporte des réponses sur leur mise en œuvre, leurs aspects économiques et leurs impacts biophysiques.

L'ensemble de la connaissance regroupée est disponible sur le site du projet, qui est désormais la plate-forme de Référence Européenne dans ce domaine. De nombreuses informations et illustrations techniques, à travers des études de cas et des synthèses, mais aussi des outils opérationnels pour les décideurs et les acteurs, sont proposés.

Un guide pratique traduit en 15 langues, explicite la mise en œuvre des MNRE dans une démarche cohérente et coordonnée. Il met en avant les bénéfices multiples des mesures identifiées dans les quatre grands secteurs suivants : l'hydro-morphologie des cours d'eau, la gestion de la forêt, les pratiques agricoles et l'aménagement urbain.

Ce projet démontre la pertinence de l'éco-ingénierie dans la stratégie européenne déclinée dans de nombreuses Directives (Directive-Cadre sur l'Eau, Directive Inondations, Directive Habitats, etc.), et propose une inflexion vers les "infrastructures vertes" dans les futures planifications locales ou territoriales.